

Date de dépôt: 8 janvier 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'exercice 1999 de la Fondation de droit public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement

Rapporteur: M. Hubert Dethurens

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est lors de sa séance du 29 juin 2001 que le Grand Conseil a renvoyé pour étude à sa Commission des transports le rapport divers 406 du Conseil d'Etat présentant l'exercice 1999 de la Fondation de droit public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement (ci-après Fondation des parkings).

Préambule

Pour ce faire, la commission s'est réunie à trois reprises (les 28 août, 25 septembre et 9 octobre 2001), sous la présidence de M. Jean-Marc Odier et M^{me} Françoise Schenk-Gottret. Dans ses travaux, elle a bénéficié du concours et des informations de MM. les conseillers d'Etat Laurent Moutinot, chargé du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), et Gérard Ramseyer, président du Département de justice, police et des transports (DJPT). M. Christian Ferrazino, conseiller administratif de la Ville de Genève, M. Roland Borel, directeur de la Fondation des parkings, et de M. Frédy Wittwer, directeur de l'Office des transports et de la circulation (OTC), ont également pris part à ces séances.

Travaux de la commission

Si la commission s'est penchée sur les comptes 1999 et diverses données financières de la Fondation des parkings, les discussions se sont plus particulièrement axées autour des sujets suivants.

Les parcs-relais (P+R)

En collaboration avec l'OTC, la Fondation des parkings étudie la localisation et la quantification des besoins en matière de parkings-relais. Pour ce qui est des projets mentionnés dans le rapport sur l'exercice précédent, l'état d'avancement est le suivant :

- le P+R Etoile (600 places) est en activité depuis juin 2000 et connaît une forte fréquentation ;
- le P+R Genève-Plage (900 places) devrait entrer en fonction à fin 2003 ;
- le P+R Sous-Moulin (500 places) devait en principe voir son ouverture à fin 2001 ;
- le P+R Sécheron (800 places) est en cours d'étude ;
- des demandes d'autorisation ont été déposées pour les P+R Bachet 2^e étape (500 places) et Palettes (250 places).

Les parkings « habitants » ou assimilés

Après l'adoption en 1997 des dispositions législatives instaurant les fameux « macarons », le programme est aujourd'hui quasiment achevé. Sur les 10 secteurs initialement prévus, 9 sont aujourd'hui en place, ce qui représente environ 19 000 macarons (sur un total estimé à 20 000).

Des projets sont à l'étude pour les quartiers à forte densité d'habitations que sont les Eaux-Vives, la Jonction et la Cluse.

Le bénéfice d'environ 3,5 millions de francs couvre les frais des parkings existants, mais la charge des futurs parkings échoira, elle, à la collectivité, d'où la nécessité de trouver des recettes complémentaires dès 2004 (après l'ouverture du P+R Genève-Plage).

Contrat de prestations

Un groupe de travail présidé par M. Matthey (DJPT) planche sur l'élaboration d'un contrat de prestations pluriannuel – sur le modèle de celui des TPG – destiné à assurer l'avenir de la Fondation des parkings, afin que celle-ci puisse continuer à assumer les missions qui lui sont confiées.

Parking OMC

L'étude de faisabilité sur la parcelle de 17 500 m² a peu progressé ; le profil susceptible d'être retenu est celui d'un parking en sous-sol, en dépit d'une différence significative du coût à la place (20 000-25 000 F en surface contre 40 000-45 000 F en souterrain). Certains commissaires ont également relevé que l'option la plus cohérente consisterait à rassembler les places pour l'OMC (situées avenue de la Paix) et celles de Sécheron (à l'avenue de France) en un seul parking.

Tram 13 et parking « Sécheron »

Le parking « Sécheron » a fait l'objet de sérieuses discussions au sein de la commission, qui a souhaité entendre les représentants des instances concernées sur son évolution.

Le calendrier de ce projet a en effet connu un certain ralentissement, notamment à cause de sa localisation et du jumelage de ce parking avec la construction du tram 13. La commission déplore à cet égard un manque de coordination entre les partenaires impliqués ; elle regrette en outre l'absence d'une planification stricte des études et des travaux. Des informations fournies par le DJPT, il ressort en effet que le chantier du tram 13 devrait être achevé fin 2003, alors que celui du parking de Sécheron n'arrivera à son terme qu'une année plus tard, soit à fin 2004.

Tant M. Moutinot que M. Ferrazino ont toutefois indiqué que la Ville et le canton avaient aujourd'hui adopté une position commune : l'édification d'un parking souterrain et la construction d'un bâtiment industriel au-dessus. Cette solution transitoire prévoit en outre le déménagement des artisans installés dans le bâtiment du CIP dans la zone industrielle de Châtelaine.

Un seul problème demeure toutefois à régler : la faisabilité technique du parking, afin de ne pas péjorer le quartier dont l'aménagement est déjà très complexe.

Vote de la commission

A l'issue de ses travaux, la commission a pris acte à l'unanimité (2 L, 2 S, 2 PDC et 1 Ve) du rapport du Conseil d'Etat sur l'exercice 1999 de la Fondation de droit public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement et elle vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à en faire de même.